

Séance du Conseil communal du 24 mai 2023

Convocation et annonce du 17 mai 2023

Présents : ZOVILÉ-BRAQUET Marion (CSV), bourgmestre ; SCHILTZ Fernand (LSAP), échevin ; JUNGBLUT Tom (CSV), échevin ; EIFES Eric (DP), DI GENOVA Jean-Pierre (CSV), SCHMITZ Jean-Pierre (CSV), LOOSE Yves (CSV), ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng), WOLTER Laurence (Déi Gréng), THIERIE Geoffrey (LSAP), conseillers communaux ; TAZIAUX Tim, secrétaire communal f. f. ; SCHILTZ Nadine, rédactrice du rapport.

Excusé : ZHU Dali (DP), conseiller communal

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) salue les personnes présentes à la dernière séance du conseil communal avant les élections et cède la parole à l'échevin Fernand Schiltz.

Fernand SCHILTZ, échevin, annonce qu'il s'agit de sa dernière séance du conseil communal. Après avoir consacré 25 ans de sa vie à la politique communale, il a décidé de ne plus se présenter aux élections. Il remercie ses collègues pour leur bonne collaboration et les nombreuses expériences accumulées et leur souhaite beaucoup de succès et une bonne santé. Il invite les personnes présentes à le rejoindre à l'issue de la séance pour partager un verre de crémant.

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, signale qu'un point supplémentaire, le point 17, doit être ajouté à l'ordre du jour pour des raisons d'urgence. Il s'agit de l'achat de plusieurs terrains nécessaires pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers.

1. Personnel communal

Huis clos

2. État des restants 2022

Huis clos

3. Nomination de personnel enseignant

Huis clos

4. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2023/2024

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, donne la parole à Lena WANGEN, présidente de la commission scolaire, pour qu'elle présente l'organisation scolaire provisoire 2023/2024 pour l'enseignement fondamental. Lena Wangen déplore que, aujourd'hui déjà, les 641 heures de cours attribuées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ne suffiront pas pour la prochaine année scolaire. L'augmentation du nombre d'habitants entraîne également une hausse du nombre d'élèves. Il faudrait déjà 695 heures de cours à présent.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'organisation scolaire provisoire 2023/2024 pour l'enseignement fondamental.

5. Approbation de la nouvelle version du règlement sur les bâtisses de la commune de Contern

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, informe que le règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites a été révisé et adapté en collaboration avec le bureau d'études ECAU pour satisfaire aux directives du ministère de l'Intérieur.

Le conseil communal approuve à sept voix pour et trois abstentions les modifications du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites.

6. Crédits supplémentaires – Budget 2023

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, explique que la commune souhaite exercer son droit de préemption sur deux parcelles à Contern. Par conséquent, la commune doit dégager les fonds nécessaires pour l'achat. Dans ce contexte, l'échevin des finances Tom JUNGLUT précise que le prêt doit être adapté dans le budget 2023 afin de pouvoir supporter les coûts liés à l'acquisition. Dans ce sens, il est également important selon lui de prévoir les coûts engendrés par les appels d'offres et les intérêts du crédit.

Le conseil communal approuve à l'unanimité les deux affectations supplémentaires de fonds dans le budget ordinaire 2023 et les deux autres dans le budget extraordinaire 2023.

7. Décision – Droit de préemption – Terrain à Contern

Le conseil communal prend à l'unanimité la décision d'exercer son droit de préemption sur deux parcelles situées dans la commune de Contern. Ces parcelles sont inscrites au cadastre sous les numéros 343/4387 et 343/4389 dans la commune de Contern, section C de Contern, rue de Syren, et présentent une superficie totale de 15,80 ares. Le prix de vente est de 1 525 000 €. L'acquisition est d'intérêt public. On pourra enfin créer sur ces parcelles un deuxième accès (entrée et sortie) pour le quartier « Op der Haangels ». Des logements abordables devraient voir le jour sur le terrain restant.

8. Adoption d'une résolution – plantation sur des surfaces communales

Le conseil communal décide à l'unanimité d'opter dorénavant pour des arbres, haies et arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié pour toutes les nouvelles plantations réalisées dans la commune. En fonction de la disponibilité, d'autres essences d'arbres appropriées peuvent aussi être plantées, conformément à la liste rouge des plantes vasculaires du Luxembourg.

9. Approbation d'une convention – Raccordement au réseau d'eau

En vue de la construction d'un domaine agricole relocalisé au lieu-dit « Unter Nidderberg », le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention relative à la participation aux coûts d'infrastructure pour l'extension du réseau d'eau potable de la commune jusqu'à cet endroit.

10. Approbation d'une convention – Droit d'usage d'un terrain à Contern

Le conseil communal approuve à l'unanimité la convention relative au droit d'usage d'un terrain d'environ 12 centiares situé « Im Ackerfeld » et enregistré sous le numéro cadastral 299/4064, dans la commune de Contern, section C de Contern. Les propriétaires mettent cette partie de leur terrain à disposition de la commune pour faciliter le passage des véhicules communaux.

11. Approbation d'un compromis de vente – Achat de terrain à Contern

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le compromis relatif à l'achat de la parcelle cadastrée 1597/5010, située à Contern, section C de Contern, au lieu-dit « Im alten Weiher », et d'une superficie totale de 1 are 28 centiares. Le prix d'achat s'élève à 1280,00 €. L'acquisition est réalisée à des fins d'intérêt public, c'est-à-dire clarifier la situation de propriété foncière de la route de service qui s'y trouve.

12. Approbation d'un acte – Vente d'un terrain à Contern

Le conseil communal approuve à 8 voix pour et 2 voix contre l'acte notarié référencé 551/2023 du 5 mai 2023. Il s'agit de la vente d'un terrain situé à Contern, « Op der Haangels », enregistré au cadastre de la commune de Contern, section C de Contern, sous le numéro 343/5752 et d'une superficie totale de 3 ares 2 centiares. Le prix de vente s'élève à 110 710 €.

13. Approbation de huit baux à ferme

Dans le cadre de l'actualisation des baux à ferme existants, le conseil communal approuve à l'unanimité huit contrats nouvellement signés.

14. Subventions aux associations 2023

Pour l'exercice 2023, le conseil communal accepte à l'unanimité de verser des subventions à hauteur de 184 626,97 € à de nombreuses associations locales et internationales.

15. Prise de connaissance de statuts – Conter hëlleft asbl

Après un bref résumé des motifs à l'origine de la création de l'association caritative « Conter hëlleft asbl », le conseil communal prend connaissance de ses statuts.

Laurence WOLTER (Déi Gréng) quitte la salle.

16. Subsidés extraordinaires

a. Tennis de table Oetrange-Waldbredimus asbl

Le conseil communal octroie à l'unanimité un subside extraordinaire de 500 € au club sportif « Tennis de table Oetrange-Waldbredimus asbl » pour l'organisation d'un jeu publicitaire dans le cadre de la Nuit des sports.

b. Lëtzebuerger Guiden a Scouten

Le conseil communal accorde aux « Lëtzebuerger Guiden a Scouten » un subside extraordinaire de 2500,00 € pour la rénovation du toit de la « Keltenhaus ».

c. Contern hëlleft asbl

Le conseil communal attribue à l'association caritative « Conter hëlleft asbl » un subside extraordinaire de 15 000 €. Cette somme servira à aider financièrement les habitants qui ont investi dans des dispositifs de protection contre les inondations à la suite des inondations de 2021.

Laurence WOLTER (Déi Gréng) rentre dans la salle.

17. Point supplémentaire : approbation de quatre compromis – Achat de terrains à Moutfort

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, informe le conseil communal que le collège échevinal a signé la semaine dernière six compromis pour l'achat de six parcelles à Moutfort. Ces terrains accueilleront un nouveau bâtiment destiné aux pompiers. Ce point a été ajouté à l'ordre du jour de la présente séance dans l'urgence afin de faire avancer ce projet.

Quatre des six compromis ont déjà été signés et sont en possession du conseil communal. Les contrats seront toutefois considérés comme nuls et non avenue si la commune n'obtient pas les autorisations requises pour la construction. Le conseil communal approuve les quatre compromis comme suit :

a. Achat de terrain à Moutfort

Le conseil communal approuve le compromis relatif à l'achat de la parcelle cadastrée 1597/1277, située dans la commune de Contern, section B de Moutfort et Medingen, au lieu-dit « Am Todenweg », d'une superficie totale de 13 ares 20 centiares, au prix de 429 000,00 €.

b. Achat de terrain à Moutfort

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le compromis relatif à l'achat de la parcelle cadastrée 1602/5236, située dans la commune de Contern, section B de Moutfort et Medingen, au lieu-dit « Am Todenweg », d'une superficie totale de 12 ares 88 centiares, au prix de 418 600,00 €.

c. Achat de terrain à Moutfort

Le conseil communal approuve à l'unanimité le compromis relatif à l'achat de la parcelle cadastrée 1385/3345, située dans la commune de Contern, section B de Moutfort et Medingen, au lieu-dit « Am Todenweg », d'une superficie totale de 18 ares 00 centiare. Le prix de vente s'élève à 585 000 € mais, pour une partie du prix de vente, l'accord porte sur l'échange de terres agricoles d'une superficie de 231,20 ares et d'une valeur de 231,20 €. Le propriétaire reçoit ainsi en contrepartie, dans la section B de Moutfort et Medingen, les parcelles cadastrées 876/2, 877/2776, 878/2776, 888/1045, 889/1165, 905/5061 et 905/5062 situées « Im Geissert », 436 et 437 situées « Medingerhaide », 459/3525 située « Grentgesberg », et, dans la section A de Contern, les parcelles cadastrées 777/1960 et 777/1961 situées « Beim Kackert ».

d. Achat de terrain à Moutfort

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le compromis relatif à l'achat de la parcelle cadastrée 1597/912, enregistrée dans la commune de Contern, section B de Moutfort et Medingen, au lieu-dit « Am Todenweg », d'une superficie totale de 13 ares 20 centiares, au prix de 429 000,00 €.

18. Approbation de recettes

Le conseil communal adopte les recettes à hauteur de 229 130,49 € pour l'exercice 2022 et de 2 090 560,62 € pour l'exercice 2023.

19. Informations et questions des conseillers communaux

Laurence WOLTER (Déi Gréng) fait remarquer que le conteneur à déchets verts de Moutfort contient régulièrement des déchets végétaux de tailles de haie et de tontes de pelouse emballés dans des sacs-poubelle non compostables. Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, lui garantit que le personnel communal effectue un tri minutieux et jette ces intrus.

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, rappelle que le premier coup de pioche pour l'extension du hall sportif sera donné le 5 juin à 11 h sur le campus scolaire « Um Ewent ».

Eric EIFES, conseiller, demande pourquoi une brochure « Compte rendu » n'a été publiée depuis l'été dernier. Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, répond que cette absence de publication est imputable à la pénurie temporaire de personnel due à des congés de maternité et à des restructurations dans plusieurs départements. Il est toutefois possible de consulter les rapports des séances du conseil communal à tout moment sur le site Internet de la commune.

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, remercie les conseillers communaux pour leur bonne collaboration au cours de ces dernières années. Elle remercie particulièrement l'échevin Fernand Schiltz pour sa bonne collaboration au cours de la dernière législature. Elle salue ses 25 ans d'engagement politique et son grand dévouement au service de la politique communale. La bourgmestre exprime aussi sa gratitude à la conseillère communale Laurence Wolter du parti « Déi Gréng » pour sa bonne collaboration au cours de ces dernières années. Cette séance du conseil communal est également sa dernière car elle a décidé de ne plus se présenter aux élections.

Un citoyen attentif fait remarquer que l'entrée du nouveau bâtiment de l'Office social n'est pas aménagée pour les personnes à mobilité réduite. La bourgmestre déclare qu'une plateforme monte-escalier est commandée et sera installée prochainement. Pour des raisons techniques, l'installation ne pourra se faire que lorsque les escaliers seront terminés.

Le citoyen attentif souligne aussi qu'un panneau de signalisation gêne la sortie du parking de la route de Remich à Moutfort. La bourgmestre confirme qu'elle transmet cette information au service technique afin de résoudre le problème.